

Avis du 08/04/2025
du Conseil national de la mer et des littoraux
sur le projet de Feuille de route économie bleue outre-mer et la création d'un
comité spécialisé sur l'économie bleue durable ultramarine du CNML

Le 01/04/2025, le bureau du Conseil national de la mer et des littoraux (CNML) a été saisi pour avis sur le projet de feuille de route pour l'économie bleue ultramarine à l'horizon 2030.

Contexte du projet

La feuille de route pour l'économie bleue ultramarine est le fruit d'un travail de concertation mené par le Gouvernement, en réponse à l'attente exprimée par les élus ultramarins lors de leur rencontre avec le Président de la République le 7 septembre 2022, de construire avec les territoires des politiques publiques plus efficaces et adaptées à leurs singularités.

Le projet de feuille de route vise à donner davantage de visibilité aux singularités locales par rapport aux autres stratégies et de conforter l'importance des secteurs maritimes ultramarins. Ces derniers constituent des leviers de croissance pour les filières en leur permettant de créer de la valeur et des emplois souvent non délocalisables et attractifs et représentent ainsi un enjeu stratégique pour les outre-mer français qui couvrent des espaces maritimes importants.

La feuille de route constitue l'une des mesures phares de l'objectif 16 de la stratégie nationale pour la mer et le littoral (SNML) 2024-2030: « accompagner dans les Outre-mer le développement de l'économie bleue et valoriser une biodiversité préservée, selon les particularités et les atouts de chacun ».

Co-élaborée par la Direction générale des Outre-mer (DGOM) et la Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture (DGAMPA) elle a fait l'objet de consultations écrites et de réunions de synthèse conduites par les préfets et hauts-commissaires, auprès des collectivités et des acteurs du monde maritime local. Ces concertations ont permis d'identifier, par champs d'intervention, des priorités communes et des mesures opérationnelles par territoire. Une première présentation du document a été réalisée aux Assises de l'économie de la mer. La feuille de route a ensuite fait l'objet d'une dernière consultation par saisine des comités maritimes ultramarins de bassin (CMUB) des territoires ultramarins, y compris des représentants de la filière, jusqu'à fin décembre.

Gouvernance du dispositif de suivi

Lors du CNML plénier du 4 mars 2025, le principe a été acté d'un suivi de la feuille de route économie bleue en lien avec le suivi de la SNML et avec le suivi des documents stratégiques de bassins maritimes (DSBM), afin de garantir une cohérence d'ensemble des exercices.

Le projet de feuille de route prévoit :

Pour accompagner les territoires, un comité animé par la DGOM et la DGAMPA et rattaché au conseil national de la mer et des littoraux, assurera le suivi de la mise en œuvre de la feuille de route, en associant les collectivités et l'ensemble des parties prenantes concernées, notamment les comités maritimes ultramarins de bassins ainsi que les différents services de l'Etat concernés. Ce suivi et les indicateurs dédiés qui seront établis permettront de suivre l'évolution et le déploiement d'une économie bleue durable dans les territoires ultramarins et contribueront au rapportage prévu pour la stratégie nationale mer et littoral 2024-2030.

[Avis du bureau du CNML]

Le bureau du CNML souligne que la deuxième génération de la SNML apporte une attention accrue aux territoires ultramarins qui constituent une part significative des espaces maritimes français, et pour lesquels l'économie maritime est un facteur de développement essentiel.

Le bureau se réjouit que l'élaboration de la feuille de route pour l'économie bleue outre-mer précise et concrétise dès à présent les orientations de l'objectif 16, en pleine cohérence avec les Documents stratégiques de bassin maritime.

Le bureau salue le travail approfondi de concertation mené avec les acteurs des différents territoires, et l'engagement qui a été pris de mettre en place un comité dédié au suivi de cette feuille de route, qui soit rattaché au CNML.

Compte-tenu de la durée de la feuille de route – 2030 – et de son champ très large, le bureau privilégie la mise en place d'un comité spécialisé pour l'économie bleue durable ultramarine, dont le secrétariat sera assuré conjointement par la DGOM et la DGAMPA. Le bureau demande que des propositions lui soient faites lors de la prochaine réunion, relatives au mandat, à la composition et à la présidence de ce comité.

Le bureau souhaite notamment que ce comité spécialisé contribue plus largement au suivi de la SNML pour ce qui concerne l'outre-mer, en particulier l'objectif 16 et les différentes spécificités identifiées, en veillant à l'articulation avec les DSBM et les travaux des CMUB. Pour cela, ce comité devra comprendre des représentants de l'ensemble des territoires concernés, en mobilisant prioritairement les membres ultramarins du CNML: représentants des CMUB, de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française.